

CENTRE DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS SPORTIFS
DU CANADA



EN ZONE NEUTRE

www.crdsc.ca

Février 2008

Le CRDSC entreprend de nouveaux défis dans la prévention des différends reliés au sport au Canada par Marie-Claude Asselin, directrice exécutive, CRDSC



Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a subi d'importants changements au cours des derniers mois : renouvellement de tout le personnel, nomination de nouveaux administrateurs, ajout d'arbitres et médiateurs, déménagement du bureau, nouveau site Internet amélioré, nouveau logo et nouvelle image corporative. Nos

plus récents changements font l'objet d'encadrés dans ce numéro.

Malgré les apparences, nous sommes toujours la principale source d'outils et de renseignements pour aider à prévenir et à résoudre les différends aux plus hauts échelons du système sportif. Nos services de base en matière de règlement des différends demeureront une priorité, et nous allons continuer à les améliorer et à les diversifier. Le CRDSC souhaite que le changement qui aura le plus d'influence sur la communauté sportive du Canada sera sa nouvelle approche préventive en

ce qui a trait aux différends sportifs. Notre vision est celle d'une communauté sportive qui traite ses membres de manière équitable et qui parvient à résoudre les malentendus avant qu'ils ne se transforment en conflits. C'est dans ce but que le CRDSC désire établir une forte présence dans la communauté sportive, afin de guider et d'informer ses membres, et de leur donner les moyens de créer une culture d'équité dans leurs sports respectifs.

Au cours des premiers mois de mon mandat à titre de directrice exécutive, j'ai eu l'occasion de faire des présentations et de diriger des ateliers sur la prévention des différends qui s'adressaient aux athlètes,

aux entraîneurs, aux officiels et aux administrateurs. J'ai eu de nombreuses rencontres et conversations avec le personnel de direction d'un grand nombre d'organismes nationaux de sport pour discuter de leurs politiques internes actuelles et de l'aide que le CRDSC pourrait leur apporter.

Canada Hippique, notamment, qui s'apprêtait à réexaminer en profondeur ses processus d'appel internes, nous a appelé pour nous demander de l'aider à évaluer ses politiques actuelles. « Le CRDSC

nous a apporté une aide précieuse durant la révision et l'évaluation de nos politiques et procédures d'appel internes. Sa directrice exécutive a participé à la réunion de notre Comité d'éthique et de gestion du risque, et nous a donné des conseils et des idées pour améliorer nos politiques actuelles. Comme nos comités sont formés de bénévoles, cette aide s'est révélée inestimable pour nous.

Nous serions heureux de travailler à nouveau

avec le CRDSC si nécessaire lors de la mise en œuvre des recommandations du Comité », a déclaré Debbie Millar, chef de la direction de Canada Hippique.

Le CRDSC offre des services de prévention des différends personnalisés aux membres de la communauté sportive, que ce soit par le biais de kiosques d'information, de présentations, d'ateliers, de publications ou d'une participation au réexamen des politiques d'appels.

Vous pouvez consulter la section Intervention et sensibilisation de notre site Internet pour connaître vos options :

<http://www.crdsc.ca/fr/prevention-ressources-rapprochement.cfm> ■

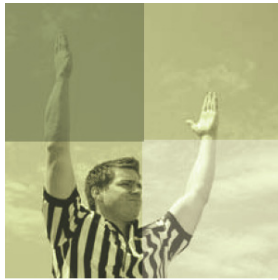
« Le CRDSC nous a apporté une aide précieuse durant la révision et l'évaluation de nos politiques et procédures d'appel internes »

Dans cette édition :

Facilitation de règlement : une première pour Canada Lutte	2
Témoignage d'une athlète sur le processus de médiation	3
Parlons « médiation » : son intérêt pour le milieu sportif	3

Facilitation de règlement : une première pour Canada Lutte

Par Greg Mathieu, directeur exécutif, Canada Lutte



CENTRE DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS SPORTIFS
DU CANADA

80

EN ZONE NEUTRE



À la suite d'une blessure, un lutteur n'a pas pu participer à nos épreuves de sélection olympique. De sorte que nous avons dû entreprendre le processus interne de Wrestling Canada Lutte, qui prévoit qu'un athlète blessé peut demander un combat de sélection spécial. Après avoir épuisé notre procédure interne, nous avons demandé au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) de se saisir de l'affaire. Une entente d'arbitrage entre les deux lutteurs et l'association nationale a été élaborée et signée par toutes les parties concernées, et la gestion du cas a débuté par une réunion administrative.

Lors de cette réunion administrative, on nous a rappelé que toutes les parties qui se soumettent à un processus d'arbitrage sont tenues de participer à un processus de facilitation de règlement avant que l'affaire ne soit instruite par un arbitre. En qualité de représentant de l'association, j'ai fait remarquer que la question en litige semblait polarisée, et que dans la mesure où nous ne disposions que d'une place par catégorie, nous ne pouvions pas donner satisfaction aux deux lutteurs dans cette affaire. La directrice exécutive du CRDSC a pris bonne note de cette observation, mais elle m'a quand même conseillé de participer à la réunion de facilitation de règlement.

La réunion a donc été convoquée et les représentants de chacune des

parties ont examiné l'objet du différend avec le facilitateur, Graeme Mew en l'occurrence. Après la présentation des positions des parties, le facilitateur a discuté avec les deux représentants des athlètes concernés pour savoir ce qu'ils considéreraient comme une solution juste. Alors qu'à priori il semblait impossible de trouver un terrain d'entente, les discussions ont fini par permettre de débloquer la situation et les deux parties ont ensuite tenté de trouver un compromis acceptable.

En l'espace d'une heure, le processus, qui au début ne me semblait pas tenir debout, était bien engagé et a permis d'en arriver à une entente satisfaisante qui a été approuvée par les deux parties et par notre

association, et nous avons ainsi pu éviter de recourir au processus d'arbitrage. La solution convenait à tous car elle établissait les conditions qui allaient encadrer la tenue d'un combat de sélection spécial. Cette issue était bien plus satisfaisante qu'une décision qui aurait donné gain de cause à une partie au détriment de l'autre, sans leur donner la possibilité de résoudre la question sur le terrain (sur le tapis dans notre cas).

«... le processus, qui au début ne me semblait pas tenir debout, était bien engagé et a permis d'en arriver à une entente satisfaisante...»

Grâce à ce processus de facilitation de règlement des différends, nous avons obtenu un résultat positif et évité l'acrimonie d'une audience ou encore les attaques négatives au sein de notre communauté sportive. Nous appuyons pleinement cette approche et nous la recommandons aux autres associations nationales qui pourraient penser que l'arbitrage est la seule voie à suivre. ■



CRDSC - Nouveau bureau

Le CRDSC a déménagé le 1er décembre 2007 dans des nouveaux locaux au cœur du quartier des affaires de Montréal. Avec l'avantage d'être situé sur la ligne du métro et à un coin de rue de la gare centrale, ce nouveau bureau offre maintenant une salle de réunion accessible permettant la tenue de séances de médiation et d'audiences. La salle de conférence peut accueillir confortablement 10 personnes. L'édifice offre aussi un accès direct au réseau souterrain de Montréal.

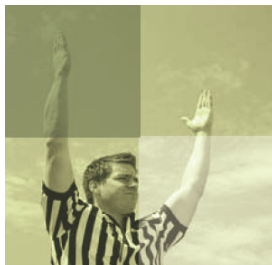
En rapprochant ainsi son bureau du centre-ville, le CRDSC permettra une plus grande accessibilité à sa collection de livres, monographies et journaux spécialisés dans la prévention des différends et la résolution des différends. Les membres de la communauté sportive, les professionnels du droit et les étudiants sont invités à notre bureau s'ils désirent consulter ces documents sur place. ■

Dates à retenir

- **Le 4 février 2008** : La prévention et le règlement des différends sera le sujet principal du bulletin de SIRC.
- **Le 12 février 2008** : Le CRDSC animera un séminaire sur la prévention et le règlement des différends dans le cadre de la Série de séminaires SIRC. L'événement aura lieu de 9h-11h. SIRC se situe au : 180 rue Elgin, bureau 1400, Ottawa ON. Places limitées. Inscription requise.

Témoignage d'une athlète sur le processus de médiation

Par Helen Nichol, Athlète en badminton



CENTRE DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS SPORTIFS
DU CANADA

80

EN ZONE NEUTRE



Lorsque le CRDSC a finalement été saisi de mon appel, je me suis sentie soulagée. J'avais entamé auprès de mon ONS une procédure qui s'étirait et j'avais l'impression que nous n'allions nulle part. Nous stagnions. Je me suis alors adressée au CRDSC pour nous aider à reprendre les discussions et à résoudre notre conflit. J'ai choisi l'option médiation/

arbitrage parce que je préférais un processus moins formel dans lequel une tierce partie neutre guiderait les parties en conflit vers une solution mutuellement satisfaisante. Je savais néanmoins que si nous ne parvenions pas à nous entendre, le médiateur pourrait ensuite prendre le rôle d'arbitre et rendre une décision finale exécutoire.

Lors de séance de médiation tenue par conférence téléphonique, la médiatrice a dirigé la discussion avec beaucoup d'habileté, nous a aidés progressivement à dénouer nos conflits. Le processus s'est déroulé

de façon ordonnée, les deux parties expliquant leurs arguments à tour de rôle. Grâce à la médiatrice, nous avons réussi à trouver une solution qui convenait aux deux parties. La médiatrice m'a été d'une aide précieuse en m'expliquant bien toutes mes options et en répondant à toutes mes interrogations. À aucun moment je ne me suis sentie bousculée

ou menacée. J'estime que les deux parties ont fait des compromis pour trouver une solution gagnante qui nous aidera dans nos futures relations de travail. J'ai été extrêmement heureuse que mon appel soit finalement terminé et je suis reconnaissante au CRDSC de m'avoir aidée à régler mon appel.

J'ai également trouvé de nombreuses informations très utiles sur le site Internet du CRDSC pour m'aider à préparer ma médiation. J'ai pu

étudier des cas antérieurs, obtenir de précieux conseils pour me préparer en vue de la séance de médiation, consulter une liste de représentants juridiques disponibles et, surtout, mieux anticiper ce que ma démarche impliquait. ■

« La médiatrice m'a été d'une aide précieuse en m'expliquant bien toutes mes options et en répondant à toutes mes interrogations »

Parlons « médiation » : son intérêt pour le milieu sportif

par Lyon Gilbert, médiateur



Le mot « médiation » attire notre attention. Mais savons-nous au juste ce qu'il signifie et ce que la médiation peut nous apporter, lorsque nous nous engageons dans ce processus?

Les athlètes sont des gens déterminés. Ils consacrent des portions significatives et parfois exclusives de leurs vies à la quête de l'excellence, en se

donnant beaucoup de peine. Comme la plupart d'entre nous, ils veulent également exercer un contrôle sur leurs vies et, lorsque surviennent des conflits, pouvoir en contrôler l'issue. Notre communauté sportive doit apprendre à régler ses différends d'une manière qui permet aux parties concernées de préserver leurs relations, afin que les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs puissent continuer à travailler ensemble dans un environnement harmonieux lorsque l'affaire aura été réglée.

C'est l'essence de la médiation. La médiation fournit le moteur et l'énergie nécessaires pour discuter librement et franchement de toutes les questions soulevées. Les parties se réunissent dans un cadre informel. Personne n'est là pour dicter la voie à suivre et imposer une solution.

Puisqu'il s'agit d'un processus volontaire, dans ce sens que les parties

acceptent de s'y soumettre de plein gré, il pose les bases d'un réel engagement à prendre part à des discussions constructives menées de bonne foi, dans l'intention expresse de définir les intérêts véritables et sous-jacents des parties, dans un cadre protégé par la confidentialité, où il est possible d'exprimer librement ses émotions sans peur de se faire censurer. Le fait que personne n'y soit pour trancher le différend contribue à créer un climat sain et ouvert, propice à sa résolution.

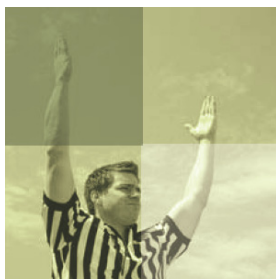
De manière générale, le processus implique des choix : la liberté de choisir votre médiateur; la liberté de choisir le moment et le lieu de la médiation; et la liberté de proposer des options de règlement où il n'y a pas de perdants et qui permettront aux parties de continuer à vivre ensemble. Ce dernier facteur est le plus important, car lorsque les parties parviennent à s'entendre sur une solution dont ils ont eux-mêmes fixé les conditions, au lieu de se faire imposer une décision rendue par un arbitre chargé de trancher le différend, avec laquelle elles ne sont peut-être pas d'accord, elles repartent la tête haute et le cœur léger. Et au cours du

processus elles auront peut-être réussi à reconstruire leur relation et ainsi envisager l'avenir avec une vigueur renouvelée.

Lorsque les différends se règlent, tout le monde y gagne. ■

« Notre communauté sportive doit apprendre à régler ses différends d'une manière qui permet aux parties concernées de préserver leurs relations »

Rencontrez les nouveaux membres de notre personnel



CENTRE DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS SPORTIFS
DU CANADA

80

EN ZONE NEUTRE



Nathalie C. Labelle
Adjointe exécutive

Nathalie Labelle s'est jointe à l'équipe du CRDSC en novembre 2007. Nathalie est responsable de l'administration générale du bureau du CRDSC et de la gestion des dossiers du Secrétariat de règlement des différends. Nathalie a œuvré dans le domaine de la haute finance comme adjointe exécutive durant sa carrière de plus de vingt ans. Elle possède des compétences linguistiques et techniques exceptionnelles. Sa vaste expérience auprès des dirigeants d'entreprises a contribué à développer son sens de l'organisation et sa capacité à gérer les priorités. ■



Fredy M. Luni
Coordonnateur d'éducation et de communication

Fredy est responsable du Centre de ressources pour la prévention des différends et pour le développement et la diffusion de contenu par l'entremise du site Internet, de publications et de présentations. Il possède un baccalauréat en psychologie et a récemment gradué de l'Université de Calgary, division de la recherche en éducation, avec une maîtrise en technologie de l'éducation. Il s'est joint à l'équipe du CRDSC en novembre 2007. ■



CRDSC adopte un nouveau logo

Le nouveau logo du CRDSC comprend trois éléments graphiques : une feuille d'érable, un arc rouge et un arc vert inversé. Ensemble, ils portent la signification suivante :

- ◆ La feuille d'érable représente le système sportif canadien;
- ◆ L'arc rouge représente un différend qui survient, et ayant origine dans le système sportif canadien;
- ◆ L'arc vert inversé, suivi du point représente l'intervention du CRDSC qui permet de régler le différend de manière définitive.

Le nouveau logo remplace en permanence l'ancien logo du ADRsportRED, qui faisait référence au programme provisoire de règlement extrajudiciaire des différends établi en 2001, et préalable à la fondation du CRDSC en mars 2004. ■

Le nouveau site Internet du CRDSC

Le CRDSC a lancé un nouveau site Internet en décembre 2007. Le site comprend de nouvelles sections dédiées à la prévention des différends et offre des renseignements mis à jour et des ressources pour le règlement des différends.

Ce nouveau site entièrement bilingue a été conçu pour faciliter la navigation et pour refléter l'engagement du CRDSC dans son approche proactive pour la PRÉVENTION des différends au sein de la communauté sportive canadienne. Venez visiter notre site Internet à l'adresse www.crdsc-sdrcc.ca dès maintenant et faites-nous part de vos commentaires ! Pour votre convenance, vous pourrez dorénavant retenir l'adresse du site Internet seulement par l'acronyme de l'organisation dans la langue officielle de votre choix. En effet, votre navigateur Internet vous redirigera automatiquement vers notre site officiel lorsque vous y taperez www.crdsc.ca ou www.sdrcc.ca. Le nouveau site dévoile en même temps le nouveau logo et la nouvelle image corporative du CRDSC. ■



CRDSC

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
1080, côte du Beaver Hall, Bureau 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Téléphone (514) 866-1245 / 1-866-733-7767
Télécopieur (514) 866-1246 / 1-877-733-1246

www.crdsc.ca

Le CRDSC remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

